

CANADA-REVUE

SUITE DU CANADA ARTISTIQUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

VOL. II

MARS, 1891

No. 3

A M. LE CURÉ GOSSELIN

La *Semaine Religieuse*, de Québec, dont le directeur est M. David Gosselin, curé du Cap-Santé, prend violemment à partie le CANADA-REVUE. Nous reproduisons, ci-dessous, l'article de la pieuse feuille pour l'édification de nos lecteurs.

“ Nous voyons, par la *Vérité*, de Québec, qu'il se publie à Montréal une revue politique et littéraire, intitulée *Canada-Revue*. Le directeur de cette revue met, paraît-il, à la disposition de ses abonnés 1600 volumes, parmi lesquels figurent les œuvres d'Alexandre Dumas, Richebourg, Souvestre, Guy de Maupassant, etc., etc. Nous mettons nos lecteurs en garde contre cette pacotille malsaine et contre la *Revue* elle-même. Car l'esprit d'une publication, dont le directeur exerce le métier d'empoisonneur public, ne peut pas valoir grand'chose.”

Cette attaque, aussi brutale et aussi grossière dans la forme qu'elle est préjudiciable pour nous dans le fond, contient de graves accusations contre le CANADA-REVUE et contre son directeur. Nous ne nous attarderons pas à les discuter; ce n'est pas ici le lieu.

Cependant, tout en nous gardant d'employer pour répondre à notre accusateur le langage si peu sacerdotal dont il se sert envers nous, nous lui ferons observer que c'est complètement manquer de justice et surtout de charité — une vertu pourtant qui devrait être toujours l'apanage d'un prêtre — que de condamner une publication sans l'avoir jamais lue.

Nous ferons observer, en outre, à M. le curé Gosselin que la REVUE existe depuis près de dix-huit mois. Si elle était mauvaise et dangereuse comme il le prétend, notre Ordinaire, gardien aussi vigilant de ses ouailles que peut l'être M. Gosselin de ses lecteurs, n'aurait pas attendu pour nous avertir ou nous con-

damner que le mal fut signalé par le curé du Cap-Santé.

Quant aux accusations portées contre le directeur du CANADA-REVUE, les tribunaux décideront si elles sont fondées et si on était en droit de les lui adresser.

Pour arriver à cette décision, une action en dommages de \$10,000 a été prise par notre directeur contre M. le curé Gosselin, afin de sauvegarder ses intérêts fortement lésés par l'article de la *Semaine* de Québec, et afin de défendre son honneur outragé.

LA LIBRE PAROLE

Though all the winds of doctrine
were let loose to play upon the
earth, so Truth be in the field,
we do injuriously by licensing
and prohibiting to misdoubt
her strength. Let her and
Falsehood grapple; who ever
knew Truth put to the worse
in a free and open encounter?
MILTON.

La direction du CANADA-REVUE m'a fait une proposition, qui m'a plu tout d'abord, et à laquelle j'ai immédiatement souscrit avec le plus grand plaisir. Elle m'a dit en substance: “ Vous êtes libre d'écrire dans nos colonnes tout ce que vous voudrez, et d'énoncer votre opinion dans les termes que vous jugerez convenables.”

Je présume, et, du reste, on me l'a affirmé, que toute la collaboration jouit du même privilège. Je m'en réjouis au-delà de toute expression. Je désirais de tout mon cœur l'apparition dans notre pays d'une publication de ce genre.

La diversité des opinions est dans la nature même de l'homme. Donner libre cours à la manifestation de ces sentiments multiples et opposés les uns aux autres, c'est avoir la véritable entente du rôle civilisateur de la presse. Jusqu'à présent, il faut le reconnaître, la liberté de la plume n'a été pleinement admise par aucun organe de l'opinion